

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024
PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2024**

<p><u>Date de la convocation :</u> 10/07/2024</p> <p><u>Date de la séance :</u> 16/07/2024</p> <p><u>Présidence de séance :</u> Jean-Paul MUNNIER, Maire</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU</p>	<p><u>Membres présents :</u> MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET</p>
<p>Membres en exercice : 29</p> <p>Membres présents : 21</p> <p>Membres représentés : 4</p> <p>Membres excusés : 3</p> <p>Membre absent : 1</p> <p>Votants : 25</p>	<p><u>Membres absents excusés :</u> Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES</p> <p><u>Membre absent non excusé :</u> M. Ismaël BOUDJEKADA</p>

DÉLIBÉRATION N° 412/2024	OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2024
<p><u>VOTE :</u> Adoptée à l'UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré :</u> le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2024.</p>

DÉLIBÉRATION N° 413/2024	Objet : Information sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal
<p>Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal.</p>

DÉLIBÉRATION N° 414/2024	Objet : Chambre Régionale des Comptes – Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard
<p>Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux</p>	<p>Le conseil municipal prend acte de la présentation et du débat de ce rapport en séance.</p>

DÉLIBÉRATION N° 415/2024	Objet : Décision Budgétaire Modificative n° 1
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. DRIANO)	<i>Délibéré</i> : le Conseil Municipal approuve à la majorité la Décision Budgétaire Modificative n°1.
DÉLIBÉRATION N° 416/2024	Objet : Révision de la tarification 2024 des services municipaux
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 1 (M. DRIANO) ABSTENTION : 0	<i>Délibéré</i> : le Conseil Municipal approuve à la majorité la révision de la tarification 2024 des services municipaux.
DÉLIBÉRATION N° 417/2024	Objet : Garantie d'un emprunt de 840 000 € souscrit par NEOLIA
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 1 (M. DRIANO) ABSTENTION : 0	<i>Délibéré</i> : le Conseil Municipal approuve à la majorité la garantie d'emprunt de 840 000 € souscrit par Néolia.
DÉLIBÉRATION N° 418/2024	Objet : Garantie d'un emprunt de 636 116 € € souscrit par NEOLIA
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 1 (M. DRIANO) ABSTENTION : 0	<i>Délibéré</i> : le Conseil Municipal approuve à la majorité la garantie d'emprunt de 636 116 € souscrit par Néolia.
DÉLIBÉRATION N° 419/2024	Objet : Modification du tableau des effectifs
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 1 (M. DRIANO) ABSTENTION : 0	<i>Délibéré</i> : le Conseil Municipal approuve à la majorité les ouvertures et fermetures de postes proposées.
DÉLIBÉRATION N° 420/2024	Objet : Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnels communaux au Centre Social
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. DRIANO)	<i>Délibéré</i> : le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer, pour les agents concernés, une convention de mise à disposition avec le centre social des Francas du Doubs.



GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 421/2024	Objet : Travaux halte-garderie « la souris verte » – Plan de financement
<u>VOTE</u> : Adoptée à l'UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">• approuve la réalisation du programme de travaux proposé dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité au compte 21318 ;• approuve le plan de financement de l'opération ;• autorise Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour une participation à hauteur de 80% du montant HT de l'opération ;• autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 422/2024	Objet : Équipements mobilier périscolaire et restauration scolaire « Kauffmann » – Plan de financement
<u>VOTE</u> : Adoptée à l'UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">• approuve les acquisitions d'équipement proposées dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité au compte 21848 ;• approuve le plan de financement de cette opération ;• autorise Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour une participation à hauteur de 50% du montant HT de l'opération ;• autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 423/2024	Objet : Convention de partenariat pour le fonctionnement et le financement du CMSU du Pays de Montbéliard
<u>VOTE</u> : Adoptée à l'UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	<u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">• autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement et le financement du Centre Médico-Scolaire Unique (CMSU) du Pays de Montbéliard et alentours, ainsi que les potentiels futurs avenants de prorogation à intervenir ;• s'engage à inscrire chaque année, et durant toute la durée de la convention, les crédits budgétaires nécessaires au financement de la quote-part financière de la Ville de Grand-Charmont.

DÉLIBÉRATION N° 424/2024	Objet : Dotation Politique de la Ville 2024
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. DRIANO)	<u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">• approuve la programmation au titre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2024 qui annule et remplace la délibération n°410/2024 en date du 9 avril 2024 ;• autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document d'y rapportant ;• désigne Monsieur Paul GAUTHIER, Directeur du pôle cohésion sociale et éducation, et Monsieur Emmanuel CLAUDE, directeur du pôle cadre de vie, en tant qu'agents de la collectivité référents sur ce dossier afin d'assurer la transmission rapide des informations.

DÉLIBÉRATION N° 425/2024	Objet : Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre Social des Francas du Doubs
<u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. DRIANO)	<u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de prorogation de la convention d'objectifs et de moyens avec le centre social des Francas du Doubs pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025



DÉLIBÉRATION N° 426/2024	Objet : Capitale Française de la Culture 2024 – Convention avec Pays de Montbéliard Agglomération
VOTE : Adoptée à la l'UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Délibéré : le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">• approuve le projet présenté par la Ville de Grand-Charmont ;• autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Pays de Montbéliard Agglomération.
DÉLIBÉRATION N° 427/2024	Objet : Carte avantages jeunes – Convention de partenariat
VOTE : Adoptée à la l'UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Délibéré : le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none">• autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'IJ de Bourgogne Franche-Comté concernant le dispositif « Carte Avantages Jeunes » ;• acte le tarif de vente de ladite carte avantages jeunes à 10 € (dix-euros).

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

